

LES LICENCES LIBRES ET GRATUITES

Date de mise en ligne : 2020

Peut-on utiliser et partager librement tout ce qu'on trouve sur Internet ? Mitzi et Noah découvrent qu'il existe un droit d'auteur et qu'il faut le respecter.

Créer une affiche sur le respect du droit d'auteur sur Internet.

- **Thème** : médias
- **Niveau** : A2
- **Public** : enfants (9 -11 ans)
- **Matériel utilisé** : un ballon (une balle ou une pelote) ; des feuilles cartonnées (une par groupe) et des feutres
- **Durée indicative** : 1 séance de 45 min

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Étape 1 – Je découvre	2
• Parler des permissions au quotidien	2
Étape 2 – Je comprends	2
• Comprendre la situation (activité 1)	2
• Comprendre ce qu'il est permis d'utiliser sur Internet (activité 2)	2
Étape 3 – J'apprends	2
• Apprendre à respecter le droit d'auteur et les œuvres (activité 3)	2
Étape 4 – J'agis	3
• Créer une affiche sur le respect du droit d'auteur sur Internet (activité 4)	3

OBJECTIFS COMMUNICATIFS / PRAGMATIQUES

- Parler de ce qui est permis au quotidien.
- Comprendre la situation.
- Comprendre ce qu'il est permis d'utiliser sur Internet.
- Comprendre des explications.
- Créer une affiche sur le respect du droit d'auteur sur Internet.

OBJECTIF LINGUISTIQUE

- Découvrir le vocabulaire en lien avec les licences libres et le droit d'auteur.

ÉDUCATION AUX MÉDIAS

- Apprendre à respecter le droit d'auteur et les œuvres.
- Lister et adopter les bonnes pratiques en matière de droits d'auteur.

ÉTAPE 1 – JE DÉCOUVRE

→ Parler de ce qui est permis au quotidien

Expression orale – groupe-classe

Avant le début de la séance, préparer un ballon, une balle ou une pelote et écrire au tableau les deux locutions verbales, l'une au-dessous de l'autre : JE PEUX = J'ai le droit de / J'ai l'autorisation de. Faire asseoir les apprenant·e·s en demi-cercle. Dire la phrase suivante à un premier élève : a) *À la maison, je peux inviter mes amis tous les dimanches. Et toi, Martine ?* Lancer le ballon à l'apprenant·e et attendre sa réponse. L'inviter à choisir un·e autre camarade, à qui il ou elle posera à son tour une question sur le modèle « À la maison, je peux... » et lui lancera le ballon, et ainsi de suite. Poursuivre l'activité en changeant progressivement de questions. Écrire au tableau les amorces de questions suivantes : à la maison / sur internet / à l'école. Indiquer aux élèves qu'ils peuvent choisir la question et la locution verbale de leur choix. Par exemple : b) *À l'école, j'ai l'autorisation de parler quand je lève la main. Et toi, Joan ?* c) *Sur Internet, j'ai le droit de jouer. Et toi, Camille ?*

Pistes de correction / Corrigés :

À la maison, je peux m'amuser avec les copains et écouter de la musique dans ma chambre. b) À l'école, j'ai l'autorisation de m'habiller comme je veux. c) Sur Internet, j'ai le droit de partager mes photos.

ÉTAPE 2 – JE COMPRENDS

→ Comprendre la situation (activité 1)

Compréhension orale – individuel (supports : vidéo, fiche apprenant)

Distribuer la fiche apprenant aux élèves. *Faites l'activité 1 : Mitzi et Noah préparent une surprise. Lisez les phrases, regardez la vidéo et écoutez attentivement. Cochez vrai ou faux.*

Si nécessaire, lire les phrases avec les apprenants avant le visionnage.

Montrer la vidéo avec le son jusqu'à 1'14 min, juste après « ben euh... ».

Mettre en commun. Si nécessaire, montrer la vidéo une deuxième fois.

Pistes de correction / Corrigés :

1. Faux ; 2. Faux ; 3. Vrai ; 4. Vrai ; 5. Vrai

→ Comprendre ce qu'il est permis d'utiliser sur Internet (activité 2)

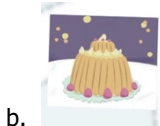
Compréhension orale – binômes (supports : vidéo, fiche apprenant)

Faites l'activité 2 : Mitzi et Noah demandent à Ping de faire une carte animée pour leur mamie. Regardez attentivement et entourez l'élément qu'ils ne peuvent pas utiliser.

Montrer la vidéo avec le son de 1'09 à 2'05 min.

Mettre en commun.

Pistes de correction / Corrigés :



b.

ÉTAPE 3 – J'APPRENDS

→ Apprendre à respecter le droit d'auteur et les œuvres (activité 3)

Compréhension écrite et orale ; éducation aux médias – petits groupes (supports : vidéo et fiche apprenant)

Constituer les petits groupes. *Faites l'activité 3 : lisez les phrases et observez les images attentivement. Regardez la vidéo et écrivez, sous chaque image, le numéro de la phrase qui correspond.*

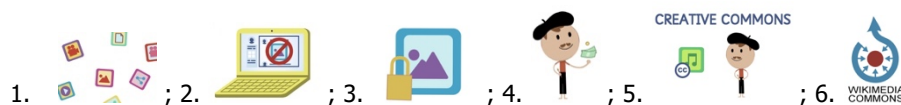
Montrer la vidéo avec le son de 2'05 jusqu'à la fin. Si nécessaire, lire les phrases avec les élèves.

Mettre en commun.

Montrer la vidéo une deuxième fois pour vérifier les réponses du groupe.

Conclure en expliquant aux apprenant·e·s que chaque auteur – qu'il soit musicien, écrivain, photographe, chanteur, peintre ou autre – mérite notre respect pour son travail et sa création. Il est donc très important de faire attention aux autorisations et d'utiliser des sites tels que Wikimedia Commons.

Pistes de correction / Corrigés :



Le droit d'auteur

Chaque pays a sa propre politique en termes de droits d'auteur. En France, l'auteur d'une œuvre (textes, images, sons...) possède deux droits de propriété complémentaires sur celle-ci :

- le droit moral, qui protège ses intérêts non économiques (ce droit confère à l'auteur le respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre),
- les droits patrimoniaux, qui lui confèrent le monopole d'exploitation de son œuvre (ces droits peuvent être cédés contre rémunérations).



Si l'auteur ne précise pas de licence d'utilisation, c'est le principe du droit d'auteur qui s'applique. Il peut également préciser la manière dont son œuvre pourra être réutilisée, modifiée et partagée en utilisant les licences Creative Commons (CC). Avant d'utiliser un document, il faut donc vérifier les droits. La licence Creative Commons permet de connaître rapidement les critères d'utilisation. Il est sinon nécessaire de demander à l'auteur les conditions de son utilisation.

Pour en savoir plus, pp 8-9 :

https://www.cleml.fr/fileadmin/user_upload/Brochures/EMI2019/BrochureEMI2019.pdf

ÉTAPE 4 – J'AGIS

→ Créer une affiche sur le respect du droit d'auteur sur Internet (activité 4)

Expression orale et écrite – petits groupes (support : fiche apprenant)

Variante 1 (avec accès Internet) :

Constituer des petits groupes. Écrire au tableau la phrase « Les bonnes pratiques et le respect des auteurs et de leurs créations sur Internet. ». *Faites l'activité 4 : ensemble on va faire un projet de classe. Nous allons créer une affiche sur le respect des auteurs et de leurs créations sur Internet. Avec votre groupe, trouvez un titre pour l'affiche et imaginez trois phrases pour expliquer quelles images on peut utiliser sur Internet. Puis nous chercherons ensemble une image pour illustrer l'affiche.*

Chaque groupe présentera sa proposition de titre. Les écrire au tableau. Poursuivre avec les phrases sur les bonnes pratiques sur Internet. Faire voter pour le meilleur titre et les trois meilleures phrases. Laisser les apprenants faire l'affiche en invitant chaque groupe à écrire une phrase sur l'affiche commune, pour encourager le travail d'équipe.

Pour la recherche d'image, en utilisant le vidéoprojecteur, aller par exemple sur Google image et trouver trois images en vérifiant les droits d'usage dans l'onglet « outils » (« licence Creative Commons » ou « réutilisation et modification autorisée »). Faire voter pour la meilleure image et l'imprimer. Souligner l'importance d'indiquer les droits (CC) sous l'image. Les imprimer et les coller ou les écrire au feutre sous l'image. Exposer l'affiche en classe ou dans l'établissement pour aider les autres à découvrir et à apprendre ces bonnes pratiques.

Variante 2 (sans Internet) :

Constituer des petits groupes et leur donner une feuille cartonnée et un feutre. Chaque groupe devra créer sa propre affiche avec un titre et trois phrases de bonnes pratiques. Ils fabriqueront leur propre image pour illustrer l'affiche, en faisant un dessin ou une photo qu'ils colleront dessus. Leur rappeler de bien indiquer les droits de cette image (= leur(s) nom(s)). Les affiches seront ensuite présentées à la classe par chaque groupe.

Pistes de correction / Corrigés :

Titre : « Le droit d'auteur sur Internet »

Bonnes pratiques :

1. On ne partage pas toutes les images ou vidéos qu'on veut.
2. On utilise les photos et les vidéos avec la licence Creative Commons.
3. On respecte les auteurs et leur travail. Avant d'utiliser une image ou une vidéo, on regarde si on a la permission d'utiliser gratuitement la création de l'auteur.

Visuel :



CC : Clet Abraham, 2010